



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Une affaire minime de retape électorale

En juin dernier, MM. Pierre-Yves Maillard et Raphaël Mahaim, candidats de gauche aux élections fédérales, écrivent au chef du Département vaudois de la Formation, le conseiller d'Etat Frédéric Borloz. Ils désirent son soutien pour l'organisation de débats électoraux dans les gymnases et les écoles professionnelles. Cette lettre, expédiée en même temps à la presse, marque le départ de leur campagne électorale.

Le 31 août, le Département de M. Borloz publie une directive interdisant de tels débats dans les dix semaines précédant des élections. Les établissements qui en avaient prévu décommandent les orateurs. Le président du parti socialiste vaudois, M. Romain Pilloud, présente une réso-

lution dans le sens de la demande au Grand Conseil, lequel la refuse. MM. Mahaim et Maillard, soutenus par 57 personnes dont 52 députés de gauche, déposent une requête auprès de la Cour constitutionnelle. L'effet suspensif qu'ils exigeaient n'est pas accordé. A l'heure où nous mettons sous presse, la Cour attend des compléments d'information.

Le problème se pose très différemment selon qu'il s'agit de votations ou d'élections. Les thèmes de la plupart des votations populaires font partie des problèmes dont les jeunes discutent volontiers. Ils ont l'âge et, en principe, la maturité et l'esprit critique pour profiter d'un débat contradictoire. Il n'y a pas besoin de les protéger.

Cela dit, l'Ecole ne saurait se contenter d'offrir une plate-forme de propagande supplémentaire aux comités d'action. Il faut qu'elle ait quelque chose de spécifiquement scolaire à offrir, une approche pédagogique systématique des éléments de langage des orateurs, de leur usage comparé de la raison et de l'émotion, de la pertinence de leurs arguments, de leur respect plus ou moins rigoureux des faits et de la logique. Une amie enseignante nous assure l'avoir organisé à de nombreuses reprises dans le cadre de l'instruction civique, suscitant un intérêt soutenu de la classe.

Les débats sur les thèmes des votations échappent à la mainmise automatique des partis et de leurs candidats. C'est ainsi que, pour les questions économiques, on choisira tout naturellement d'entendre un entrepreneur, un chef de chantier, des représentants des ouvriers et des patrons, un enseignant professionnel; pour des questions culturelles, un créateur, un interprète, un conservateur de musée, un critique d'art ou de littérature; pour des questions institutionnelles, un juriste, un magistrat, un membre de la Ligue vaudoise.

On le sait d'expérience, toutefois, les camps (même le nôtre!) ont tendance à radicaliser leur discours en se rapprochant du vote. A la toute fin, c'est souvent n'importe quoi, vite un petit mensonge, ils n'auront pas le temps de rectifier! En ce sens, l'interdiction, non pas des dix dernières se-

maines, mais en tout cas des deux ou trois dernières se justifie pleinement.

Les élections, c'est tout autre chose. Durant la période de rut électoral, toute l'attention, l'énergie et les finances du parti, de n'importe quel parti, sont investies sans compter pour conserver et accroître le nombre de ses sièges. Il s'agit, face à l'électeur, de se promouvoir soi-même et de dénoncer les insuffisances criantes des

autres, leurs valeurs sans valeur, leurs promesses sans effet. Il n'y a dans tout

cela aucun dialogue, aucun échange d'arguments, uniquement le déroulement parallèle, plus ou moins éloquent, de deux harangues bétonnées. Aucun des protagonistes n'envisage de changer d'avis. Quel intérêt pour les jeunes, ou pour quiconque, d'ailleurs?

Dans tous les cas, les débats électoraux ne devraient pas mordre sur le programme. On peut aussi se demander s'il est judicieux de profiter de la structure contraignante de l'Ecole pour imposer de l'agit-prop électoral aux élèves.

M. Borloz a pris ses responsabilités dans cette affaire, somme toute minime, de retape électorale, comme il le fait en recadrant l'école inclusive et ses excès. Il reste que, débats électoraux à l'école ou pas, le poids idéologique de la gauche pèse depuis trop longtemps sur tous les aspects de l'Ecole vaudoise. Ce problème-là reste posé.

Olivier Delacréta

Votez PUM!

Le supplément féminin du journal du dimanche le plus lu interroge six jeunes candidats au Conseil national, cinq femmes et un queer, issus des six cantons romands et représentant les six principaux partis helvétiques.

Florilège:

AZ est curieuse d'enrichir son expérience politique et fière de représenter les intérêts des femmes. [...] Une gestion plus durable de nos ressources est la clé d'une économie responsable, innovante et créatrice d'emplois. [...] Les milieux professionnels et associatifs engagés dans les luttes climatiques peuvent faire bouger les lignes.

MD s'est engagé (e) pour insuffler respect et congruence en politique, des valeurs d'après lui trop peu représentées. Le positionnement et le charisme du premier élu queer de Suisse romande, dont l'expression de genre s'écarte de la « norme masculine », ont séduit son parti. [...] Je ne représente pas des communautés, mais des valeurs auxquelles des personnes marginalisées peuvent adhérer. [...] En tant que personnalité queer, MD subit des vagues de harcèlement. [...] Ses dossiers de prédilection sont les questions climatiques, dans une perspective intersectionnelle et inclusive [...] et une ouverture sur l'Europe, parce que le dérèglement climatique ne connaît pas de frontières.

Selon CB la nouvelle génération doit entrer en politique, c'est de notre avenir qu'on débat. On a la chance de vivre dans une démocratie qui fonctionne, mais regardez la guerre en Ukraine. [...] Cette banquière veut se battre pour un avenir durable. [...] Il faut épauler les crèches et les structures d'accueil, elles permettent de soutenir des modèles familiaux plus égalitaires.

DBM a défrayé la chronique lorsqu'en février, elle s'est rendue au parlement genevois avec son bébé. [...] Je voulais visibiliser une inégalité. [...] Femme de droite et féministe (oui, c'est possible), DBM n'aime pas les étiquettes, essaie au contraire de casser les codes. Ecologiste, aussi, parce que l'idée que ses enfants grandissent sur une planète dévastée l'angoisse énormément.

Féministe un peu provoc, SC défend l'égalité depuis dix ans déjà sur le front politique. Elle a toujours eu des idées de gauche, mais son engagement ne lui semblait pas urgent jusqu'au jour où Oskar Freysinger a été élu au Conseil d'Etat. [...] Sa maman lui a toujours dit que l'ambition est une forme de respect envers soi-même. Si rêver à une société plus égalitaire et solidaire est de l'ambition, alors elle assume d'être ambitieuse. [...] Son canton souffre d'un manque de volonté pour élire des femmes. Le problème de fond? Le patriarcat.

NZ se démarque quelque peu: J'aimerais préserver le plus possible notre pays que j'estime idéal. Elle mène une vraie « vie de Heidi ». Quand même un petit peu moderne, elle a commencé à défendre le milieu agricole en story sur Instagram. Son sujet de prédilection? L'agriculture, évidemment, sur fond de conscience écologique (Ouf!).

On parlait naguère et on parle encore de droit à la différence, pour les minorités. Mais manifestement il existe aussi un devoir de ressemblance. Pourquoi ne pas fonder un Parti Unique du Même, le PUM? Un gros parti au lieu de six petits: l'Etat économiserait beaucoup en frais d'organisation électorale et parlementaire...

J. P.

Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

27 septembre: **La gestion des ressources en eau dans le Donbass et en Crimée de l'Empire tsariste à la désagrégation de l'Union soviétique: un enjeu économique, social et politique**

Avec M. Dan Zichli, titulaire d'un master en relations internationales en Russie, Europe centrale et orientale.

4 octobre: **La Bourgeoisie de Berne et ses Corporations, leur raison d'être aujourd'hui**

Avec M. Alain Späth, bourgeois de Berne (Corporation des Cordonniers).

11 octobre: **Les crises au Sahel, entre permanences et rupture**
Avec M. Jean-Baptiste Bless, qui revient de sept ans au Sahel où il a été entre autres conseiller en sécurité régionale pour le DFAE.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

La guerre, l'anéantissement ou l'attrition

La Première Guerre mondiale et la Révolution russe ont généré d'importants débats intellectuels au sein du corps des officiers de la jeune Armée rouge des années vingt. Parmi eux, Alexandre Svétchine, né en 1878 dans une famille au service de l'armée impériale, puis passé dans le camp bolchevique en 1918, fait figure d'innovateur. Son ouvrage principal, *Stratégie*¹, devient rapidement la lecture incontournable des écoles militaires soviétiques et il est nommé professeur à l'Académie d'état-major général par Trotsky.

Svétchine définit les contours d'une nouvelle discipline, l'art opératif, censé redonner corps à la relation entre tactique et stratégie afin d'éviter les massacres stériles de la Grande Guerre. Notion fondamentale, l'adversaire y est considéré comme un système militaire, politique et économique résilient et robuste qui ne peut plus être renversé par une bataille unique et frontale, mais qui doit l'être par un choc systémique. Il ne s'agit plus de détruire l'adversaire mais de le sidérer et de le désorganiser dans la profondeur. En entamant la cohérence même du système adverse et en neutralisant ses différents éléments, on lui ôte toute cohésion et il s'effondre. La désorganisation d'un système doit se faire à la fois horizontalement en séparant les éléments les uns des autres, et verticalement en détruisant le lien entre le front et l'arrière.

Ce choc systémique peut être atteint de deux manières fondamentalement opposées, soit par l'anéantissement foudroyant du système adverse, soit par son usure graduelle. Svétchine souligne néanmoins que les armées de masse modernes, l'immensité des fronts et les capacités industrielles des puissances rendent la victoire par anéantissement assez improbable, du moins très difficile parce qu'elle nécessite une grande supériorité tant qualitative que quantitative sur l'adversaire. Aussi, conscient des limites de l'Armée rouge d'alors, préfère-t-il l'attrition, l'usure, pour éviter de prendre des risques énormes dans la recherche d'une victoire rapide, un fusil à un coup. L'usure de l'adversaire est obtenue par une suite d'opérations séquentielles dont les effets se cumulent.

Pourtant, pour les officiers les plus en avant-garde de la révolution bolchevique, l'achèvement du socialisme par les armes ne pouvait être que rapide et glorieux. Aussi, ce sont les partisans de l'anéantissement, notamment le maréchal Toukhatchevski, qui gagnent la bataille doctrinale. Svétchine, dont l'approche est jugée trop timorée, est progressivement relégué en marge des états-majors puis déporté au Goulag.

Critique envers Staline, il meurt dans les purges en 1938 (Toukhatchevski aussi d'ailleurs). Néanmoins, ses écrits restent fondateurs et structurants dans la pensée militaire soviétique puis russe.

L'Histoire lui donnera d'ailleurs plutôt raison. Les opérations soviétiques de la Deuxième Guerre mondiale sont hautement attritionnelles, même si l'opération en Mandchourie en août 1945 met à genou en quelques jours une armée impériale japonaise déjà proche de la reddition. Il faut regarder du côté du Printemps de Prague, ou de l'invasion initiale de l'Afghanistan en 1979 pour trouver des exemples de campagnes d'anéantissement réussies, moyennant néanmoins des forces plusieurs fois supérieures. Même en prenant en compte la Guerre des six jours ou la première Guerre du Golfe côté occidental, les exemples sont rares.

Pour les penseurs militaires soviétiques, la Guerre froide confirme néanmoins l'impératif de l'anéantissement. Il faut vaincre les armées de l'OTAN avant la montée aux extrêmes nucléaires et éviter une guerre de longue haleine qu'on sait ne pas pouvoir gagner contre la puissance industrielle des Etats-Unis. On imagine une guerre fulgurante où la frontière française est atteinte en quelques jours, et on s'en donne les moyens (l'armée soviétique en 1990 comptait plus de 8 millions d'hommes). Cette recherche de l'anéantissement devient un mantra dans la pensée militaire soviétique puis russe. Elle est constamment renouvelée par le développement d'outils comme les actions dans les espaces cyber ou informationnels qu'on espère voir contribuer au choc systémique en complément des armes conventionnelles.

L'opération russe de février-mars 2022 en Ukraine reposait justement sur une campagne d'anéantissement devant prendre Kiev et séparer les organes de conduite politique de la capitale de leur armée stationnée dans le Donbass. La rapidité d'une telle opération avait l'avantage de court-circuiter les réactions occidentales, d'obtenir un fait accompli avant une éventuelle mobilisation ukrainienne et d'éviter une mobilisation à domicile que Vladimir Poutine savait impopulaire. Le succès par l'anéantissement était autant une évidence culturelle qu'une nécessité politique. La faisabilité d'une telle opération reposait néanmoins sur le postulat de la supériorité militaire russe sur l'Ukraine, et sur l'absence de résilience politique, sociale et militaire ukrainienne.

Si Svétchine était conscient des limites de l'armée soviétique, il semble que la Russie de 2022 n'ait pas pris en compte la contrainte de disposer d'une écrasante supériorité sur l'adversaire, nécessitant justement une mobilisation préalable. Le contingent russe d'alors, bien trop sous-dimensionné pour obtenir un anéantissement, s'est rapidement enlisé. A cela s'ajoute une incompréhension profonde du système de l'adversaire, pourtant prérequis à la pratique de l'art opératif.

L'offensive ukrainienne de l'été 2023 pâtit des mêmes attentes irréalistes. Les soutiens occidentaux de Kiev et leurs

médias appelaient à une opération éclair devant mener à l'effondrement de l'armée russe qu'on disait au bout de ses capacités. Tous espéraient voir au TJ les grandes flèches bleues perçant au travers des lignes rouges censées donner aux opinions publiques et décideurs un retour sur leurs investissements.

Pourtant, ils ont eux aussi oublié que l'anéantissement nécessite une supériorité qualitative et quantitative importante. Certes, l'armée ukrainienne est techniquement et tactiquement supérieure à une armée russe grevée par des pertes importantes, notamment en cadres, qui ne sont pas compensées par la mobilisation continue. Mais cette supériorité ne se concrétise pas dans la masse indispensable pour obtenir une décision rapide. De plus, les livraisons d'armes à l'Ukraine sont bien en deçà de ce qui aurait été nécessaire à l'anéantissement des lignes russes de 2023.

L'Ukraine s'est quant à elle piégée sur le plan politique par sa communication volontariste promettant une victoire rapide aux opinions occidentales lassées de cette guerre. Il semble néanmoins que, sur le terrain, elle soit consciente des limites de son armée. Au lieu de rechercher un anéantissement dont aurait probablement résulté la destruction de ses propres forces sans avancée probante, elle s'est au contraire engagée dans une phase attritionnelle, réduisant peu à peu les défenses russes en espérant trouver une faille avant la fin de la saison propice à la manœuvre.

Les conditions de l'anéantissement ne seront plus remplies en Ukraine. La guerre d'attrition que les Russes

voulaient absolument éviter depuis la Première Guerre mondiale et les disputes doctrinales des années vingt est aujourd'hui inexorable. Nous sommes arrivés à un étiage des hommes et du matériel. Les stocks sont vides des deux côtés et ce qui est produit est consommé en flux tendu sur le champ de bataille.

Il convient de se demander de manière générale si la guerre moderne n'est pas condamnée à passer par l'attrition. Avec la multiplication des senseurs, drones, satellites et guerre électronique, la transparence du champ de bataille empêche la concentration des forces nécessaires à un anéantissement dont le succès repose aussi sur la surprise. La prépondérance des feux favorise de même l'attrition puisque la guerre devient un duel d'artillerie toutes portées, conditionnant largement le destin des manœuvres dans la profondeur.

Svétchine avait raison de mettre en garde contre le fantasme d'une décision éclair sur le champ de bataille. Il soulignait que l'issue d'une guerre dépend de la partie qui parvient à mobiliser pendant toute la durée d'une longue confrontation. La guerre d'attrition vide les tiroirs et use les cœurs et les esprits. Cela doit être compris à nouveau par nos sociétés occidentales démilitarisées.

Edouard Hediger

¹ *Stratégie* (Стратегия, 1926) n'est pas traduit en français. L'ouvrage suivant en donne néanmoins les notions fondamentales: Lopez, Jean, Bihan, Benoît, *Conduire la guerre: Entretiens sur l'art opératif*, Perrin, 2023, 284 p.

Casimir sans sursis

Certains lecteurs trouveront étrange que *La Nation* évoque un même auteur à deux reprises au cours du même été. C'est que *Casimir*, ressuscité deux fois, m'a tenu compagnie jusqu'à la fin d'une troisième lecture; il n'est peut-être pas tout à fait mort, tant il est vrai qu'un style sûr peut créer un personnage. *Casimir* en est un, à l'instar des grandes figures romanesques comme Julien Sorel ou le Tiffauges du *Roi des aulnes*, pour ne citer que ceux-là. Nous avons évoqué dans ce journal le *Sursis* de Pierre De Grandi. *Casimir* le précède dans son œuvre (Slatkine éd. 2021), et c'est un chef-d'œuvre.

Sous le couvert d'une pseudo-auto-biographie, De Grandi a écrit un roman magistral. Edité en France, peut-être eût-il mérité le Goncourt. Il est vrai que, je ne peux le cacher, le destin de *Casimir* m'a personnellement touché, étant à nonante-deux ans inévitablement porté à songer à la fin inéluctable, prochaine? Mais c'est bien par le style qu'on est touché.

Il y a plus. On pourrait prétendre que *Casimir* est un roman à thèse. Nous sommes entourés de proches ou d'amis qui «ont choisi» d'en finir; et à chaque fois, nous sommes perturbés à l'idée que leur suicide était... comment faut-il le dire? compréhensible? épouvantable? contraire à une loi divine? finalement, au fond, normal? On évoque, presque en souriant, le suicide «fiscal» des nobles romains qui, condamnés à mort,

préfèrent se jeter sur l'épée que leur tendait leur esclave, pour que leur héritage ne soit dévolu à l'Etat. A lire et à suivre de jour en jour la destinée de *Casimir*, le doute n'est plus permis; je n'en révélerai pas la fin, m'étonnant pourtant que la presse ne se soit pas emparée d'un sujet aussi médiatique.

Casimir n'en est pas pour autant une seule démonstration. Son mérite est de suivre un personnage qui, non sans humour, est présent dès les premières lignes, assez cultivé, s'écoulant avec une sorte de dérision qui le rend sympathique, jusqu'à cet instant où il affronte la menace de la mort, et plus précisément la panique affolante de la dépendance. La détermination sans faille de *Casimir* dans son refus d'envies n'importe quelle forme de dépendance prend peu à peu du relief au moment où, par exemple, le médecin lui annonce que ses deux yeux sont atteints de ce qui s'appelle la dégénérescence maculaire; pas de remède connu. Dans deux ans il sera complètement aveugle. Le génie de l'auteur parvient à nous faire entrer dans la peau du malade, non sans nous faire vivre les joies de l'instant, les amitiés, les conversations, les plaisirs d'une bonne table, l'émotion d'un beau concert, le passage des saisons encadrées dans sa fenêtre, mais toujours comme si tout cela était en quelque sorte pris sur l'ennemi. C'est saisissant.

Daniel Laufer

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4
ICM Imprimerie Carrara Morges

Les beaux sentiments énergétiques

Le 21 août dernier, le conseiller d'Etat Venizelos a présenté un projet de révision complète de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) poursuivant « un triple objectif, celui d'accompagner la société vaudoise à consommer mieux, moins et local en impliquant tous les acteurs et actrices de la transition ».¹

Plusieurs mesures phares de cette réforme visent la rénovation des bâtiments qui sont responsables d'une part substantielle des émissions de gaz à effet de serre (38% pour les seuls chauffages fossiles selon le communiqué). Nous partageons volontiers l'objectif d'économiser de l'énergie en améliorant l'isolation et le chauffage des bâtiments avec des énergies renouvelables locales. Outre les avantages en termes de durabilité et d'autonomie énergétique, cela améliore le confort des habitants et usagers en diminuant les coûts d'exploitation.

Malheureusement, comme pour la Loi fédérale sur le climat récemment adoptée par le peuple, les intentions louables se traduisent dans des objectifs excessivement ambitieux, sans envisager de moyens réalistes pour y parvenir.

Ainsi, le projet de loi prévoit l'obligation de remplacer, dès l'entrée en vigueur de la loi, les chaudières à gaz, au mazout ou au charbon, par une installation fonctionnant exclusivement avec des énergies renouvelables ou un chauffage à distance; dans tous les cas au plus tard dans 15 ans, même si l'ancienne chaudière fonctionne encore (article 40). Pareillement (article 32), l'isolation des bâtiments mal isolés doit être assainie dans les 10 ans (CECB G) ou 15 ans (CECB F).

L'Etat estime qu'il y a 90'000 chaudières fossiles dans le Canton. Leur remplacement par une variante à énergie renouvelable suppose d'installer des panneaux solaires, ce

qui implique le plus souvent de renforcer la charpente et le système électrique qui n'ont pas été conçus pour supporter une telle installation. De plus, il faudra généralement améliorer substantiellement l'isolation de l'ensemble du bâtiment, soit monter des échafaudages, ajouter une couche d'isolation périphérique, changer les fenêtres, les stores, parfois isoler le toit. Bref, entre CHF 100'000 pour une petite villa et plus d'un million pour un grand immeuble. Comptons une moyenne de CHF 200'000, cela donne déjà un investissement total de CHF 18 milliards sur 15 ans ou CHF 1,2 milliard par an. « Pour accélérer les assainissements dès l'entrée en vigueur de la loi, le canton propose un programme de soutien (y compris sa gestion administrative) injectant 120 millions de francs par an pour dynamiser la transition énergétique vaudoise. »

Les pouvoirs publics proposent donc de financer 10% de l'effort. Pour le reste, il est douteux que le droit du bail soit modifié pour que les locataires doivent financer l'effort par des hausses de loyers substantielles. Le Conseil d'Etat va donc obliger les propriétaires à dépenser des centaines de milliers de francs. Or, la plupart des immeubles locatifs sont détenus par des caisses de pension et des assurances. Sommes-nous prêts à voir nos retraites diminuer et nos primes augmenter pour contribuer à atteindre les objectifs du « zéro net » en 2050? La loi se garde de poser la question en ces termes.

Les propriétaires de villas ont souvent mis leurs économies et avoirs de retraite dans l'acquisition de leur domicile. Quel niveau d'incapacité financière devront-ils prouver pour

que le service compétent leur octroie une dérogation (article 8)?

L'article 73 donne au Conseil d'Etat la liberté de déterminer la procédure et la nature des mesures de mise en conformité. En logique constitutionnelle, vu l'importance des montants en jeu et les conséquences pouvant aller jusqu'à l'expropriation matérielle, la loi elle-même devrait prévoir les principes de ces procédures et mesures coercitives.

Sur le plan technique également, le projet vise des objectifs exagérés. En effet, actuellement, pour les im-

L'économie circulaire encourage à prolonger la durée de vie des installations plutôt que de créer des déchets et importer des matériaux.

meubles existants, le chauffage renouvelable le plus souvent posé est une pompe à chaleur air-air alimentée électriquement par des panneaux solaires photovoltaïques, parfois couplée avec des panneaux solaires thermiques (qui chauffent directement l'eau). Or, ces installations ne peuvent fonctionner (suffisamment) lors de très basses températures (il n'y a pas assez d'énergie thermique captable par l'installation pour réchauffer l'air intérieur) ou par temps couvert. Un appoint par

une chaudière fossile est nécessaire. L'idéal de « l'exclusivement renouvelable » est (pour l'heure?) inatteignable.

Par ailleurs, le projet de loi ne prévoit aucune mesure pour former les ouvriers nécessaires pour passer d'un rythme de remplacement de 1'500 à 6'000 chauffages par an... Actuellement, les délais d'attente pour l'installation de panneaux solaires (fabriqués en Chine) sont déjà de six mois.

A notre connaissance, il n'existe pas non plus d'étude sur l'impact écologique (énergie grise) de détruire des installations qui fonctionnent pour les remplacer par de nouvelles installations, par rapport au bénéfice écologique attendu dans leur fonctionnement. L'économie circulaire encourage à prolonger la durée de vie des installations plutôt que de créer des déchets et importer des matériaux.

Le projet de LVLEne mis en consultation est visionnaire, généreux et ambitieux. Le courage politique eût impliqué qu'il fût aussi réaliste et proportionné dans le rapport entre ses buts et ses moyens.

Olivier Klunge

¹ Les citations proviennent du communiqué de presse.

Fonds de rénovation

L'article 33 du projet de LVLEne prévoit: Les propriétaires de bâtiments dont la qualité énergétique de l'enveloppe correspond aux classes F et G du CECB sont encouragés à constituer et alimenter annuellement un fonds de rénovation.

L'exposé des motifs ne dit rien de la forme d'encouragement que l'Etat pourrait introduire pour ce « système de prévoyance en prévision de la modernisation des bâtiments », même s'il précise un objectif annuel de 1,5% de la valeur ECA.

Dans ce cas également, peu de concret derrière les notions aussi ambitieuses que vagues. Cet article servira-t-il à fonder une obligation? Ou restera-t-il un vœu pieu?

Nous suggérons à l'Etat de prévoir une défiscalisation (de l'impôt sur les revenus ou le bénéfice comme sur la fortune ou le capital) des montants placés dans un tel fonds de rénovation énergétique. Cet incitatif, permettant aux propriétaires de lisser leurs revenus fiscaux, constituerait une mesure efficace et non contraignante.

L'Allemagne vacille

Le voyageur coutumier des trains rapides allemands sait que l'ICE sera en retard. Et pas de quelques minutes, souvent d'une heure ou deux. Le *Nebelspalter*, le mois passé, a consacré un article mordant à ces chemins de fer dont on célébrait autrefois le confort et la ponctualité. On y lit que la République fédérale allemande consacre beaucoup moins d'argent par tête d'habitant à ses investissements ferroviaires que la plupart des pays d'Europe, : quatre fois moins que la Suisse, trois fois moins que la Norvège et l'Autriche, et moins que l'Angleterre, la Suède ou la Tchéquie.

Il n'y a pas que le rail qui fasse souci. Près de Francfort, il a fallu condamner un pont routier qui menaçait de s'effondrer. On estime le retard du financement des infrastructures de transport à 33 milliards d'euros, et dans les établissements de formation à 46 milliards. On a l'impression que la RFA, dans l'ivresse de ses succès économiques, a négligé d'entretenir et de moderniser ses équipements publics.

Et voici que la réussite économique, elle aussi, n'est plus au rendez-vous. Elle a été durablement favorisée par le cours de l'euro, tiré vers le bas par les pays du sud de la zone monétaire, ce dont ont largement bénéficié les exportateurs germaniques. Or cet avantage de change ne suffit plus; notre grande voisine septentrionale est tombée dans la récession depuis deux trimestres, et l'on s'attend pour l'ensemble de 2023 à une légère décroissance, à raison de -0,2 à -0,4%. Inhabituel pour la championne de la prospérité européenne! Le prix élevé de l'énergie en serait une des causes importantes.

Il est vrai que les autorités allemandes, condamnant le nucléaire, se sont largement tournées vers le gaz russe, longtemps bon marché, passant des contrats immenses avec Gazprom – où des notables germaniques trouvaient en outre de confortables fauteuils – et participant à un projet grandiose de nouveau gazoduc. Et voilà que la guerre d'Ukraine remet tout en cause. Probablement plus que la seule

politique énergétique, d'ailleurs. Pour l'Allemagne, l'*Ostpolitik* est vitale; à l'ouest, des Etats bien constitués limitent son expansion; c'est à l'est, depuis des siècles, que son influence peut s'exercer. Mais l'axe Berlin-Moscou s'est brisé...

La RFA aurait-elle été mal dirigée depuis plusieurs années? Il est presque sacrilège de poser la question, tant était grande l'aura d'Angela Merkel. Or on ne peut exclure que son calme, sa simplicité, sa modération, son sens du compromis notamment sur la scène européenne, sa fermeté aussi en diverses circonstances – toutes hautes qualités d'un dirigeant suprême – aient masqué les erreurs de sa politique énergétique, un gonflement disproportionné des dépenses sociales et une insuffisante détermination dans le soin des équipements publics. Et comme l'*Ostpolitik* déraile aujourd'hui, son bilan n'est pas si glorieux qu'on pouvait croire. *Sic transit...*

Ce n'est pas son successeur, apparemment, qui va aisément redresser les

choses. On dit qu'il est trop faible; ce qui est certain, c'est que la conduite de la coalition tripartite sortie des urnes s'apparente à la mission impossible, les Verts et les libéraux n'étant d'accord à peu près sur rien.

Si le tableau paraît donc sombre, il ne faut pas pour autant voir l'Allemagne au bord du gouffre. Elle conserve une industrie solide, et pas seulement dans l'automobile qui fait sa renommée. On y trouve de puissantes compagnies chimiques et pharmaceutiques; la Bavière bénéficie d'une industrie développée et vigoureuse; Hambourg est une ville dynamique aux ressources diversifiées; la place financière de Francfort n'est pas négligeable; on pourrait continuer l'énumération des pôles d'activités d'importance continentale; et les Allemands sont travailleurs. Mais les difficultés actuelles, semble-t-il, ne sont pas qu'un accident de parcours. La Suisse doit souhaiter que son principal partenaire commercial sache se reprendre.

Jean-François Cavin

Imposition individuelle: Errare humanum... sed perseverare?

On se rappelle que, au début de l'année, le Conseil fédéral a mis en consultation son projet de loi fédérale sur l'imposition individuelle, destiné à constituer un contre-projet à l'initiative populaire «pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil». La Ligue vaudoise a répondu à cette procédure¹. Le Conseil fédéral, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation, a publié récemment les éléments essentiels du futur message au Parlement qu'il déposera d'ici le printemps 2024. Sans grande surprise hélas, il maintient sa ligne et s'oriente vers un système complexe, lent à mettre en œuvre, générateur de coûts importants et qui suppose que tous les cantons bouleversent leurs systèmes fiscaux.

C'est peu dire que le dossier est enlisé. Si, à la suite d'une jurisprudence du Tribunal fédéral exigeant, voici quarante ans déjà, que les couples mariés ne soient pas discriminés fiscalement par rapport aux couples de concubins, les cantons ont adapté leurs systèmes fiscaux pour satisfaire aux exigences, il n'en est pas de même pour l'impôt fédéral direct (IFD). On aimerait que ce manque de réactivité fédérale soit un motif supplémentaire d'abolir cet impôt... Son importance pour les finances fédérales le rend hélas quasiment inébranlable. Sous la pression

de milieux et de partis prônant une vision toujours plus individualiste de la société, les appels à l'imposition de chaque contribuable – qu'il vive en union libre ou en couple marié – se sont fait plus présents. Et bien qu'une nouvelle initiative populaire visant à maintenir une imposition conjointe des couples mariés soit en cours de récolte de signatures jusqu'au printemps prochain («Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour en finir avec la discrimination du mariage!»), le Conseil fédéral poursuit sa marche vers l'imposition individuelle. En quelques lignes, il est prévu d'introduire l'imposition individuelle à tous les échelons de l'Etat (Confédération, cantons et communes). Chacun des époux devra, tout comme les concubins actuellement, remplir une déclaration séparée. Les déductions pour enfants seront augmentées; en revanche pas de déduction pour les ménages ne comportant qu'un adulte ou pour les couples mariés ne disposant que d'un seul revenu.

Des cantons lucides

Il est piquant de relever qu'une forte majorité des cantons a rejeté le projet lors de la consultation. 21 d'entre eux,

Une forte majorité des cantons a rejeté le projet lors de la consultation.

sur 26, ont relevé le lourd tribut administratif à payer pour mettre en place le système: un million sept cent mille déclarations supplémentaires n'est pas rien, qu'il faudra traiter, vérifier et, cas échéant, en confronter les données avec la déclaration de l'autre conjoint. En outre, ces mêmes cantons relèvent à bon escient l'ampleur du chantier législatif que représente l'intégration de l'imposition individuelle dans les normes cantonales, avec tout ce que cela suppose de débats sur le plan des barèmes, des déductions et des franchises. Une estimation raisonnable permet de penser que l'opération durera vraisemblablement près de dix ans.

Alors que l'adoption d'un système de splitting ou de quotient familial (comme le connaît notre Canton) permettrait, sur le plan de l'IFD aussi, de satisfaire aux exigences de la jurisprudence fédérale, l'adoption de l'imposition individuelle aurait encore pour effet de créer de nouvelles inégalités, tout particulièrement lorsque le couple marié ne dispose que d'un seul revenu ou d'un revenu principal et d'un revenu secondaire faible. On peut déjà penser que les travaux législatifs futurs achopperont sur la nécessité de corriger le tir.

Un effet surestimé

L'un des principaux arguments à l'appui de l'imposition individuelle est qu'elle serait plus favorable à l'exercice d'une double activité professionnelle et inciterait à poursuivre (ou à reprendre) une activité lucrative durant le mariage. Au grand maximum, l'administration estime l'effet du système à quelque 47'000 équivalents plein temps supplémentaires (EPT), une fois que tous les cantons l'auront mise en œuvre, ce qui représente 1% du total des emplois en Suisse. On se trouve ainsi dans la marge d'erreur et on n'oubliera pas que la reprise ou la poursuite d'une activité lucrative ne dépend pas seulement de la fiscalité mais aussi des choix de vie du couple, de l'offre en places d'accueil pour les enfants et du marché du travail lui-même. On doit aussi se demander sérieusement si cet objectif est compatible avec l'exigence de neutralité du système fiscal.

On le constate, l'entêtement à vouloir passer à l'imposition individuelle est déraisonnable. Alors que l'adoption, dans l'IFD, d'un splitting intégral, ou mieux du système du quotient familial, serait une mesure à la fois simple et rapide, le Conseil fédéral et son administration optent pour un bouleversement complet du système fiscal de la Confédération et des cantons, peu respectueux du fédéralisme, mais de surcroît générateur de complexité, de nouvelles inégalités et de coûts disproportionnés. La Ligue vaudoise continuera de s'opposer avec véhémence à ce projet.

Jean-Hugues Busslinger

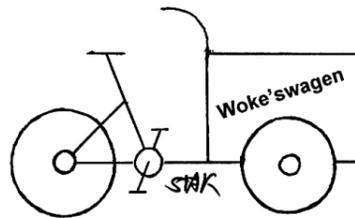
¹ Cf. l'article d'Olivier Klunge, *La Nation* n° 2020 du 10 février 2023.

Occident express 115

Mon amie, la vingtaine florissante, se lamentait: «Ma grand-mère est morte, c'est bien dommage, mais la vérité, c'est que c'était une femme détestable avec laquelle je n'avais plus de contacts depuis des années. Au nom de quoi est-ce que je dois aller à son enterrement?» Je hochais du chef, jusque-là rien de nouveau. «Le pire, c'est que tout le monde pense la même chose, mais que je n'ai pas le droit de le dire. Ça les effraie lorsque je dis ce que je pense. Mais eux pensent exactement la même chose! Pourquoi devons-nous tous être malheureux ensemble!» La Serbie est une société patriarcale. Ce type de société est organisé de haut en bas, on fait partie d'un collectif avant d'être un individu, et on favorise la force physique, donc les hommes. C'est une organisation strictement défensive centrée sur la survie dans des conditions extrêmes, où l'on ne fait confiance à personne en dehors du groupe. Les siècles ont habitué les Serbes (comme les Russes et les Chinois) à devoir se défendre contre de nombreux ennemis, et contre la faim. En cas de danger, c'est une éthique de vie aussi rude qu'efficace. En cas de paix, tout le monde en souffre intensément. Chaque groupe familial étendu est une forteresse médiévale: des murs épais et sans fenêtres, des bâtiments déployés en cercles concentriques autour du donjon, et des systèmes de herses et de pont-levis pour décourager toute entrée ou sortie. C'est donc une société où règnent le secret, la méfiance et surtout l'obligation, que l'on pourrait, pour les besoins de l'exercice, distinguer du devoir. Le devoir est un sens moral personnel qui vient du dedans, enseigné ou non par l'éducation, et qui guide nos actions sans contrainte. L'obligation est imposée du dehors, elle nous

contraint à agir d'une certaine façon. «Je suis votre obligé» ou «je n'ai fait que mon devoir». Autrement dit, le devoir est individuel, il est le reflet des valeurs et des expériences qui forgent notre personnalité. Il ne demande rien en retour et n'exige aucune preuve. L'obligation est sociale, elle est la première ligne de défense d'une société qui se conçoit comme un tout, et non comme une addition d'individus. L'obligation régit les liens des uns aux autres, notamment par le chantage et la manipulation, elle les hiérarchise et les comptabilise car elle n'existe que pour se prouver aux autres. Les formes d'organisation sociale ont ceci de tragique qu'elles survivent très longtemps aux circonstances qui les ont rendues nécessaires. La société serbe – et c'est probablement la source première de ses difficultés – est mue par des dynamiques dont les coordonnées ont disparu il y a plusieurs décennies: la faim, la guerre, la paysannerie, l'inexistence de l'individu, la vie en groupe familial dans une seule maison. C'est pourquoi mon amie se lamentait. Elle appartient à une génération nourrie au sein l'individualisme occidental, pour laquelle ces mécanismes sociaux d'un autre âge sont devenus incompréhensibles et révoltants. Avec ses contemporains, elle a entamé sans s'en rendre compte une révolution anthropologique considérable, qui verra cette Serbie médiévale définitivement disparaître. En attendant ce jour glorieux, elle fera demain le trajet vers le village de son enfance. Elle y assistera, sans lâcher une seule larme mais dans une très jolie robe noire, à l'enterrement de son aïeule, qui, n'ayant jamais eu la chance de pouvoir être elle-même, passa sa vie à s'en venger sur les autres.

David Laufer



La Ville de Lausanne ne veut plus voir de voitures, même en peinture

Au début du mois de septembre, notre région a une nouvelle fois été secouée par une terrible affaire, qui a éclipsé pendant quelques jours nos angoisses climatiques. Des yeux innocents ont en effet été exposés à des affiches montrant une belle voiture contre laquelle s'appuyait une belle femme en robe, les deux dans des tons assortis de jaune et d'orange.

LE COIN DU RONCHON

Une honorable citoyenne a aussitôt appelé la Sécurité d'Etat pour signaler la chose. Experts, psychologues, docteurs en morale et commissaires du peuple se sont alors mobilisés, la commission cantonale de censure des publicités immorales et des images indécentes est intervenue pour décréter la mise à l'index de l'affiche jugée «aguicheuse», et la Municipalité de la capitale a ordonné en toute hâte la disparition de celle-ci.

On ne sait pas exactement ce qui a été jugé le plus choquant, du mannequin engagé par la marque auto-

mobile ou de la voiture elle-même. Il est de toute façon inapproprié que les masses populaires puissent apercevoir quoi que ce soit de beau, tout comme il est inapproprié qu'on leur donne des envies de liberté, ou simplement l'envie d'acheter quelque chose – à plus forte raison s'il s'agit d'un moyen de transport individuel. Les résultats élogieux du sondage mené dans la presse au sujet de cette affiche ont montré à quel point le peuple avait encore besoin de rééducation dans ce domaine.

Demain, les murs de nos villes seront couverts de magnifiques affiches grises vantant le modèle unique de vélo-cargo produit dans une fabrique fédérale, embourbé au milieu d'un potager bio collectif parcouru de silhouettes indéterminées et non genrées, emmitouflées de bure sombre, sous la pluie battante d'une fin d'après-midi de novembre. Il sera précisé en petit caractères que les citoyens les plus méritants – ceux qui auront dénoncé beaucoup de leurs voisins, par exemple – pourront espérer obtenir cet objet de rêve – si tant est que l'affiche les ait fait rêver – dans un délai de dix à quinze ans.